



Délibération du Conseil Municipal Séance du 10 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
24/02/2025

L'an 2025, le dix du mois de mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés : Mme GADY Sarah, procuration à PEDRON Nathalie
Mme SORBIER Chloé, procuration à MARET Chantal
M. MONCHAUX Eric, procuration à M. BLOT Dominique

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 021-212105852-20250310-2025__07-BF

S'LO

Objet : Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (Délibération n° 2025-07)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU de la vague 2 par la signature d'une convention approuvée et signée le 6 décembre 2021.

Vu que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux finances et à la communication, est désigné Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, le maire ne prenant pas part au vote, arrête les résultats définitifs 2024 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses (dont déficit reporté 55 570,98 €)	182 729,50 €
Reste à réaliser dépenses	104 000,00 €
Recettes	182 705,66 €

Fonctionnement

Dépenses	694 114,58 €
Recettes (dont excédent reporté 614 964,61 €)	1 452 484,82 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (avec les restes à réaliser)	- 104 023,84 €
Fonctionnement	758 370,24 €
Résultat global	654 346,40 €

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

